ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 92826

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par le corps enseignant à propos du projet de rénovation du programme de baccalauréat technologique STAE. Celles-ci portent en particulier sur la forte diminution de l'horaire hebdomadaire de mathématiques, la suppression des travaux dirigés dédoublés en classe de première et d'une manière générale de baisse des objectifs du programme dans la plupart des enseignements fondamentaux. Le diplôme doit permettre l'accès aux BTS agricoles et agroalimentaires mais aussi aux BTS de l'éducation nationale ou encore aux IUT. Ces modifications apparaissent en contradiction avec le principe du socle commun de connaissances défini par la loi Fillon. Il demande au Gouvernement ses intentions en ce domaine et la concertation qu'il entend mettre en oeuvre autour de ce projet.

Texte de la réponse

La création du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, agronomie, alimentation, environnement, territoires », à la rentrée 2006, suscite des questions sur la faisabilité et la lisibilité de ce diplôme. Ce nouveau baccalauréat technologique propose une alternative à la filière générale. Le regroupement des « sciences exactes » et des « sciences expérimentales », telles que la biologie, l'agronomie et les technologies actuelles du monde agricole, permet d'acquérir les enseignements fondamentaux nécessaires à la poursuite d'études. La création d'une série unique regroupant tous les champs de compétence de l'enseignement agricole offre aux élèves un choix plus large et moins prédéterminé vers l'enseignement supérieur tout en unifiant la filière technologique préparatoire. Cette solution propose une réponse adaptée aux jeunes qui ne souhaitent pas suivre un cursus fondé uniquement sur les sciences exactes sans diminuer la possibilité de suivi d'études longues. La consultation organisée a suscité un très grand nombre de remarques qui ont été analysées par les inspecteurs de l'enseignement agricole en charge de ce dossier. Elles ont permis d'enrichir les référentiels de diplôme, qui ont été favorablement accueillis lorsqu'ils ont été présentés aux instances consultatives. L'application, dès 2006, de cette réforme doit permettre l'accès du plus grand nombre de nos élèves à l'enseignement supérieur. Elle précèdera la refonte des formations du même type au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un plan d'accompagnement, actuellement mis en oeuvre, facilitera le travail des équipes pédagogiques pour la préparation de la rentrée 2006-2007.

Données clés

Auteur : M. Maurice Leroy
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92826
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE92826

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4329
Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7765